

Les terrasses

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Les mobiliers et éléments divers de la terrasse

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Vente d'alcool

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Service des Licences et Débits de boissons au 04 67 07 73 35 ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Cerfas selon les types de travaux

Modifications (intérieur, façades, devantures, travaux de peinture, pose de baie vitrée, de rideau, de store...)

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Pose ou remplacement d'enseigne perpendiculaire ou à plat

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Plus d'infos



Commerce de proximité: [Commerce de proximité](#)

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 35](#)

[Mail](#)

Le Pays de l'Or vous propose [geosphere](#) :

L'Agglomération du Pays de l'Or vous propose [geosphere](#), un service en ligne gratuit et accessible 7j/7 et 24h/24 pour vos démarches d'urbanisme.

L'Agglomération du Pays de l'Or propose pour toutes les communes du territoire un nouveau service en ligne qui permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme de chez vous.

Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Plus besoin de se déplacer en mairie ou de poster vos dossiers, il suffit de se connecter et de créer un compte sur [geosphere](#) .

Et toujours sur [Servicepublic.fr](#) :

Afin d'avoir des documents à jour, voici les informations consultables sur le site [servicepublic.fr](#):

Mentions obligatoires sur une facture

La **facture** est une **note détaillée des prestations ou des marchandises vendues**. Pour être **valable**, elle doit comporter un certain nombre de **mentions obligatoires**, sous peine d'amende. Les mentions à faire figurer varient selon que la facture est destinée à un **particulier** ou à un **professionnel**.

Documents commerciaux (factures, devis, CGV)**Quelles sont les mentions obligatoires sur une facture adressée à un particulier ?**

Mentions générales obligatoires pour toutes les factures

Mentions**Précisions**

Date de l'émission de la facture	Date à laquelle elle est émise.
Numérotation de la facture	Numéro unique basé sur une séquence chronologique continue, sans rupture. Exemple : facture 01, 02, 03. Il est cependant possible d'émettre des séries distinctes lorsque les conditions d'exercice de l'activité le justifient. L'entreprise peut utiliser un préfixe par année (2022-XX) ou par année et mois (2022-01-XX). Par exemple, si celle-ci termine le mois de janvier avec une facture numérotée 25 : Janvier : facture n° 2022-01-025 Février : facture n° 2022-02-026 À faire figurer sur toutes les pages de la facture
Date de la vente ou de la prestation de service	Jour effectif de la livraison ou de la fin d'exécution de la prestation
Identité de l'acheteur	Nom (ou dénomination sociale) Adresse de facturation (si différente du siège social) Si l'entreprise est un entrepreneur individuel : nom et prénom d'un entrepreneur individuel suivi de la dénomination Entrepreneur individuel ou EI Si l'entreprise est une société : dénomination sociale d'une société Numéro RCS pour un commerçant Numéro Siren
Identité du vendeur ou prestataire	Adresse du siège social (et nom de l'établissement) Mention de la forme juridique (EURL, SARL, SA, SNC, SAS) et du montant du capital social Attention : si l'entreprise est en cours d'immatriculation, la facture doit être établie au nom de la société, avec la mention Siret en cours d'attribution, et non au nom du créateur, sous peine de rejet de la déduction de la TVA. Lorsqu'il a été préalablement établi par l'acheteur Sauf pour les factures d'un montant total HT inférieur ou égal à 150 €
Numéro du bon de commande <u>Numéro individuel d'identification à la TVA</u> du vendeur et du client professionnel, seulement si ce dernier est redevable de la TVA (auto-liquidation)	Nature, marque, référence des produits Prestation : matériaux fournis et la main-d'œuvre Détail en quantité et prix (facultatif si la prestation de service a fait l'objet d'un devis préalable, descriptif et détaillé, accepté par le client et conforme à la prestation exécutée)
Désignation du produit ou de la prestation	Prix unitaire hors TVA des produits vendus ou taux horaire hors TVA des services fournis Frais de transport ou d'emballage par exemple
Décompte détaillé de chaque prestation et produit fourni	Si les opérations sont soumises à des taux de TVA différents, il faut faire figurer sur chaque ligne le taux correspondant Rabais, ristourne ou remise acquis à la date de la vente ou de la prestation de service et directement lié à cette opération.
Prix catalogue	
Majoration éventuelle de prix	
<u>Taux de TVA</u> légalement applicable	
Montant total de la TVA correspondant	
Réduction de prix	
Somme totale à payer hors taxe (HT) et toutes taxes comprises (TTC)	

Mentions**Précisions**

La mention concerne les biens vendus en magasin appartenant à l'une des catégories suivantes :

Appareils électroménagers

Équipements informatiques

Produits électroniques grand public

Appareils de téléphonie

Appareils photographiques

Appareils, dotés d'un moteur électrique ou thermique, destinés au bricolage ou au jardinage

Jeux et jouets, y compris consoles de jeux vidéo

Articles de sport

Montres et produits d'horlogerie

Articles d'éclairage et luminaires

Lunettes de protection solaire

Éléments d'ameublement

Garantie légale de conformité d'une durée minimale de 2 ans

L'entreprise qui ne respecte pas ces obligations s'expose aux amendes suivantes :

Amende fiscale de 15 € par mention manquante ou inexacte pour chaque facture, plafonnée au 1/4 de son montant

Amende de 75 000 € pour une personne physique (375 000 € pour une personne morale). Cette amende peut être doublée en cas de défaut de facturation, factures de complaisance et factures fictives.

À savoir

Lorsque l'opérateur économique est un particulier, le numéro de SIRET ou de SIREN n'est pas exigé.

Quelles sont les mentions particulières sur une facture adressée à un particulier ?

Des mentions particulières s'ajoutent aux mentions obligatoires dans certains cas.

Mentions particulières

Mentions particulières

Membre d'une association agréée, le règlement par chèque et carte bancaire est accepté

TVA non applicable, art. 293 B du CGI

Autoliquidation

(Indiquer clairement qu'il s'agit d'un montant hors taxe)

Eco-participation DEEE

Autofacturation

Dans quel cas ?

Si le vendeur ou prestataire est membre d'un centre de gestion ou d'une association agréée

Si le vendeur ou prestataire bénéficie de la franchise en base de TVA (auto-entrepreneur par exemple), la facture est en hors taxe

Si des travaux sont effectués par un sous-traitant du BTP pour le compte d'un donneur d'ordre assujetti à la TVA, le sous-traitant ne déclare plus la TVA et c'est l'entreprise principale qui la déclare (auto-liquidation de la TVA)

Achat de produits ou d'équipements électroniques ou de meubles.

Si le client produit lui-même la facture à la place du vendeur ou prestataire

Quelles sont les mentions obligatoires sur une facture adressée à un professionnel ?

Mentions générales obligatoires pour toutes les factures

Mentions

Commentaires

Date de l'émission de la facture

Date à laquelle elle est émise.

Numéro unique basé sur une séquence chronologique continue, sans rupture. Exemple : facture 01, 02, 03.

Il est cependant possible d'émettre des séries distinctes lorsque les conditions d'exercice de l'activité le justifient. L'entreprise peut utiliser un préfixe par année (2022-XX) ou par année et mois (2022-01-XX).

Par exemple, si celle-ci termine le mois de janvier avec une facture numérotée 25 :

– Janvier : facture n° 2022-01-025

– Février : facture n° 2022-02-026

À faire figurer sur toutes les pages de la facture

Jour effectif de la livraison ou de la fin d'exécution de la prestation

– Nom (ou dénomination sociale)

– Adresse du siège social de l'entreprise

– Adresse de facturation (si différente du siège social)

Numérotation de la facture

Date de la vente ou de la prestation de service

Identité de l'acheteur

Mentions

Commentaires

Identité du vendeur ou prestataire

Si l'entreprise est un entrepreneur individuel : nom et prénom d'un entrepreneur individuel précédé ou suivi de la mention Entrepreneur individuel ou EI
 Si l'entreprise est une société :
 – Dénomination sociale d'une société
 – Numéro RCS pour un commerçant
 – Numéro Siren
 – Adresse du siège social (et nom de l'établissement)
 – Mention de la forme juridique (EURL, SARL, SA, SNC, SAS) et du montant du capital social

Numéro du bon de commande

Numéro individuel d'identification à la TVA du vendeur et du client professionnel, seulement si ce dernier est redevable de la TVA (auto-liquidation)

Désignation du produit ou de la prestation

Décompte détaillé de chaque prestation et produit fourni

Prix catalogue

Majoration éventuelle de prix

Taux de TVA légalement applicable

Montant total de la TVA correspondant

Réduction de prix

Somme totale à payer hors taxe (HT) et toutes taxes comprises (TTC)

Date à laquelle le règlement doit intervenir

Taux des pénalités de retard

Mention de l'indemnité forfaitaire de 40 €

L'entreprise qui ne respecte pas ces obligations s'expose aux amendes suivantes :

Amende fiscale de 15 € par mention manquante ou inexacte pour chaque facture, plafonnée au 1/4 de son montant

Amende de 75 000 € pour une personne physique (375 000 € pour une personne morale).

Cette amende peut être doublée en cas de manquement à l'obligation de facturation, en cas de factures de complaisance et en cas de factures fictives.

Si l'obligation de facturation n'est pas respectée, le client professionnel doit lui aussi payer cette amende. En revanche, si la transaction a été inscrite dans la comptabilité, l'amende est réduite à 5 % de son montant (dans la limite de 37 500 € par exercice comptable).

Quelles sont les mentions particulières sur une facture adressée à un professionnel ?

Des mentions particulières s'ajoutent aux mentions obligatoires dans certains cas.

Mentions particulières

Mentions particulières	Dans quel cas ?
Membre d'une association agréée, le règlement par chèque et carte bancaire est accepté	Si le vendeur ou prestataire est membre d'un centre de gestion ou d'une association agréée
TVA non applicable, art. 293 B du CGI	Si le vendeur ou prestataire bénéficie de la franchise en base de TVA (auto-entrepreneur par exemple), la facture est en hors taxe
Autoliquidation Indiquer clairement qu'il s'agit d'un montant hors taxe	Si des travaux sont effectués par un sous-traitant du BTP pour le compte d'un donneur d'ordre assujetti à la TVA, le sous-traitant ne déclare plus la TVA et c'est l'entreprise principale qui la déclare (<u>auto-liquidation de la TVA</u>)
Eco-participation DEEE	Achat de produits ou d'équipements électroniques ou de meubles.
Rémunération pour copie privée (RCP)	Acquisition d'un support d'enregistrement
Autofacturation	Si le client produit lui-même la facture à la place du vendeur ou prestataire

Questions – Réponses

- Quels sont les numéros d'identification d'une entreprise ?

Toutes les questions réponses**Et aussi...**

- Tout savoir sur la facturation
- Délais de paiement entre professionnels et pénalités de retard

Pour en savoir plus

- DGCCRF : Acompte, arrhes, avoirs
Source : Ministère chargé de l'économie
- Quelles sont les mentions obligatoires à faire figurer sur une facture ?
Source : Ministère chargé de l'économie
- Auto-entrepreneur : comment faire pour rédiger une facture ?
Source : Urssaf
- BPIFrance Crédit : Facturation
Source : Bpifrance Crédit

Services en ligne

- Annuaire des entreprises : rechercher toutes les informations d'une entreprise
Téléservice

Et aussi...

- Tout savoir sur la facturation
- Délais de paiement entre professionnels et pénalités de retard

Textes de référence

- Code de l'artisanat : article L132-1
- Code de l'artisanat : article R132-1
- Loi n°96-603 du 5 juillet 1996 : article 22-2
Mention de l'assurance professionnelle obligatoire
- Code général des impôts, annexe 2 : articles 242 nonies et 242 nonies A
Facture : mentions obligatoires
- Code général des impôts : articles 289-0 et 289
Facturation et TVA
- Code général des impôts : article 1737
Infractions aux règles de facturation
- Code de commerce : article L441-9
Règles de facturation
- Code de commerce : articles D123-235 à D123-236
Numéro unique d'identification des entreprises et mentions sur les papiers d'affaires
- Code de commerce : article R526-27
Dénomination EI
- Arrêté n° 83-50/A du 3 octobre 1983 relatif à la publicité des prix de tous les services
- Instruction du 22 février 2017 sur le développement de la facturation électronique
- Bofip-impôts n° BOI-TVA-DECLA-30-20-20 : TVA – Mentions à porter sur les factures
- Bofip-impôts n° BOI-CF-INF-10-40-40 : Infractions aux règles de facturation
- Décret n°2021-609 du 18 mai 2021 relatif à la mention de l'existence et de la durée de la garantie légale de conformité sur les facture de certaines catégories de biens
garantie légale de conformité



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00